

LE CODE D'HONNEUR

du Donneur de Sang

J'accepte librement les principes d'éthique suivants :

- De répondre à tout appel émanant du Centre de Transfusion Sanguine.
- De répondre avec sincérité aux questions posées lors de l'entretien médical.
- De me soumettre en toute honnêteté aux contrôles médicaux jugés indispensables avant tout prélèvement sanguin.
- De répondre à toute convocation d'examen médical complémentaire consécutif à ce prélèvement.
- De préserver ma santé dans le respect de celle du receveur
- De rester toujours digne d'être un Donneur de Sang respectueux des Droits de l'Homme et de la solidarité humaine.

Anonymat

Seul le CTS connaît l'identité du donneur et les données le concernant.

Bénévolat

Le don du sang est gratuit et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit (argent, congés...).

Qualité

Le respect des bonnes pratiques et les nombreux contrôles sur le matériel et les produits garantissent la meilleure qualité des produits sanguins distribués aux malades.

Volontariat

Le don du sang est un acte librement accompli, sans aucune contrainte.

Non-profit

Le sang et les produits sanguins ne peuvent être source de profit financier. Ils sont produits et fournis par le Centre de Transfusion Sanguine.

Sécurité

Les tests de dépistage des maladies transmises par le sang sont effectués de manière systématique sur chaque don.